

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 20 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt du mois de février,

A la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 14 février 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents :** Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS (Arrivé à 20h22), Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Denis NARBEY (Arrivé à 20h22), Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD (Arrivé à 20h22), Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

**Procuration :** Anthony MERIQUE donne procuration à Brigitte MAIRE, Sylvain LAURENT donne procuration à Franck VILLEMMAIN, Alexandre MONNET donne procuration à Fernande SPIELMANN, Véronique TATU donne procuration à Patricia PARATTE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Karine TIROLE

**Excusés :** Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Julien NAEGELEN, Pascal GODIN, Francine LA PENNA

**Absents :** Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

**Secrétaire de séance :** Gérard GENTIT

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 65	Présents : 50	Ayant pris part à la délibération : 57
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2025-02-04</b>	<b>Objet : TOURISME ET MOBILITE – Réalisation d'un plan de mobilité simplifié</b>
---	---

La charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger indique l'importance de travailler sur la diminution de la dépendance à la voiture individuelle. Avec la mise en place du Plan doux horloger et la création de la marque des mobilités Owdo, le PNR souhaite lancer un plan de mobilité simplifié afin de pouvoir déployer

la marque Owdoos et avoir une stratégie commune au Pays Horloger sur les mobilités.

Le plan de mobilité simplifié (PdMS) est un outil qui a été mis en place à la suite de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) en 2019, à disposition des territoires moins denses. L'échelle du Pays Horloger a été choisie car cela correspond à l'échelle du bassin de mobilité défini par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Un travail avec les 3 CC sera donc mis en place en interne.

Les objectifs du plan de mobilité simplifié pour le Pays horloger seront les suivants :

- Définir une feuille de route cohérente à l'échelle du Scot,
- Rendre effective la marque Owdoos,
- Conforter la prise de compétence mobilité des EPCs et favoriser la mutualisation et la coopération entre les 3 CC,
- Faciliter les réponses aux AAP et les échanges avec les partenaires.

Ce plan de mobilité simplifié couvrira les actions sur les 5 prochaines années et sera un premier plan de mobilité. L'objectif est donc de créer une cohérence entre les différents modes de déplacements qui existent déjà, d'améliorer la visibilité et la lisibilité des modes alternatifs à la voiture individuelle pour le grand public et de déployer quelques aménagements ou actions nécessaires à mettre en œuvre pour améliorer les mobilités sur le territoire.

Le plan se déroulera en 3 phases : un diagnostic, afin de recenser tous les projets existants et avoir une analyse plus qualitative avec des questionnaires et entretiens, suivi de la création de plusieurs scénarios, puis de l'écriture d'un plan d'action. L'objectif sera de valider politiquement ce plan d'ici l'automne 2025.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE ACTE le lancement d'un plan de mobilité simplifié afin de déployer la marque Owdoos et avoir une stratégie commune au Pays Horloger sur les mobilités.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...  
Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 57

Voix contre : 0

Abstention : 0